



## SIVOM DU CANTON DE LECTOURE

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

#### **Etaient présents :**

David SOUBIRAN, Thierry THOREAU, Christiane PREVITALI, Joël VAN DEN BON, Jean Michel VIOLLEAU, Michel PASCAU, Gilles LACLAVERE, Christian MANABERA, Jean CADEOT, René CARPENTIER, Benoît BAQUE, Jean Pierre LABADIE, Philippe DUSSAUT, Benoît TIMMERMAN, Gisèle MUTTI, Aurélie CAZAUBON, Christian CABALLE, Alain DABOS, Pierre LAFFARGUE, Sylvain DUSSEAU.

#### **Etaient absents ou excusés :**

Françoise LACAPERRE, Dominique BARRAU, Hervé LAMARQUE, Maxime TREBOSC, Eric JUIN, Thibault TRETON, Nadine BILLAUT, Claude TUO, Serge COLOMBAN, Vincent ROUX.

#### **Ont donné procuration :**

- Françoise LACAPERRE à Christiane PREVITALI
- Hervé LAMARQUE à Benoît BAQUE
- Thibault TRETON à David SOUBIRAN

Nombre de délégués présents : 20

Absents : 10

David SOUBIRAN, Président, remercie les délégués pour leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants de la commune de LECTOURE. Il remercie également la Mairie de Marsolan pour son accueil chaleureux. A son tour, Monsieur le Maire de Marsolan remercie l'équipe du SIVOM pour tout le travail accompli et précise que c'est avec plaisir qu'il met à disposition du Comité Syndical la salle des fêtes de sa commune.

Le Président ajoute qu'il s'agit effectivement d'une équipe car tous, Elus et agents, sont impliqués dans le bon fonctionnement du SIVOM.

David SOUBIRAN procède ensuite à l'appel nominal des délégués des communes adhérentes au Syndicat. Le quorum étant atteint, il rappelle l'ordre du jour.

Sylvain DUSSEAU est désigné Secrétaire de séance.

#### **Election du 1<sup>er</sup>-Vice-président :**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> Vice-Président du SIVOM en remplacement du 1<sup>er</sup> Vice-Président sortant suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de LECTOURE. Il demande aux membres présents s'il y a des candidats.

Madame Aurélie CAZAUBON présente sa candidature et explique ses motivations à l'Assemblée délibérante notamment en soulignant qu'elle est actuellement membre du bureau et qu'elle occupe à ce jour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Aucun autre délégué ne présentant sa candidature, il est ensuite procédé au vote.

David SOUBIRAN rappelle à l'Assemblée délibérante que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et invite les délégués à se rendre aux urnes.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23 (22 pour et 1 blanc)

Nombres de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Madame Aurélie CAZAUBON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Le Président félicite Aurélie CAZAUBON et rappelle ensuite à l'Assemblée délibérante qu'Aurélie CAZAUBON occupait jusqu'à ce jour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente et qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Est candidate au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Christiane PREVITALI qui explique ses motivations notamment en indiquant qu'elle souhaite que la commune de Lectoure soit représentée au sein du bureau du SIVOM.

David SOUBIRAN invite de nouveau les délégués à se rendre aux urnes.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23 (22 pour et 1 blanc)

Nombres de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Madame Christiane PREVITALI ayant obtenu la majorité absolue est élue 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Le Président félicite Christiane PREVITALI et rappelle que le bureau est constitué des membres suivants :

David SOUBIRAN, Président, Aurélie CAZAUBON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Gisèle MUTTI, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Pierre LABADIE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane PREVITALI, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Sylvain DUSSEAU, Secrétaire.

Ainsi constitué, le nouveau bureau du Syndicat est déclaré immédiatement installé par David SOUBIRAN, Président.

### **Election des membres présents à la Commission d'Appel d'Offres**

David SOUBIRAN informe les membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal de la commune de Lectoure, les mandats d'un membre titulaire et de deux membres suppléants qui siégeaient à la CAO ont également pris fin. Il rappelle que le renouvellement intégral de la CAO est obligatoire dans l'hypothèse où une liste de candidats ayant obtenu des sièges au sein de la Commission et devant pourvoir au remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché, se trouve, du fait de l'inexistence de membres suppléants, dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire.

Toutefois, la CAO pouvant être amenée à se réunir fréquemment eu égard aux sollicitations des communes pour les travaux d'aménagement des bourgs ou de réfection d'ouvrages d'art, il propose de procéder au renouvellement intégral de la Commission. Le Président ajoute qu'en

application de l'article 22 du code des marchés publics, il convient de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres se répartissant comme suit :  
5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Une liste est proposée, composée des membres suivants :

**Titulaires** : Madame Christiane PREVITALI, Monsieur Sylvain DUSSEAU, Monsieur Jean-Michel VIOLLEAU, Monsieur Serge COLOMBAN, Monsieur Maxime TREBOSC.

**Suppléants** : Monsieur Thierry THOREAU, Monsieur René CARPENTIER, Monsieur Hervé LAMARQUE, Monsieur Joël VAN DEN BON, Monsieur Gilles LACLAVERE.

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement :

Nombre de liste de titulaires : 1  
Nombre de bulletins : 23  
Nombres de voix : 23 pour

Nombre de liste de suppléants : 1  
Nombre de bulletins : 23  
Nombres de voix : 23 pour

Les 5 sièges de titulaires et les 5 sièges de suppléants sont donc attribués et les listes sont déclarées élues pour faire partie, avec David SOUBIRAN (Président de droit) de la commission d'appel d'offres.

### **Approbation du Compte rendu de la séance du 22 juin 2021**

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 22 juin 2021. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

### **Mise à disposition de personnel du SIDEL**

Céline ADAM rappelle que les syndicats intercommunaux (SIDEL/SIVOM/SIAEP) sont gérés par du personnel dont l'employeur principal est le SIDEL.  
Cette mutualisation a fait l'objet, en 2019, de conventions de mise à disposition de deux agents entre le SIDEL et le SIVOM pour une durée de 3 ans. Il convient aujourd'hui de procéder au renouvellement de cette procédure.

Ces conventions, dont le modèle a été remis à chaque délégué, prévoient :

- La quotité du temps passé par les agents au profit du SIVOM :
  - Ingénieur Territorial : 30% de la durée hebdomadaire soit 10H30/semaine
  - Rédacteur : 20% de la durée hebdomadaire soit 7H00/semaine
- Les modalités de remboursement au SIDEL par le SIVOM de la rémunération et des charges sociales versées par le SIDEL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces propositions à l'unanimité et autorise le Président à signer les conventions.

### **Lignes Directrices de Gestion**

Céline ADAM explique aux membres présents que La **loi n°2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent de formaliser leur

politique de gestion des ressources humaines sur le temps d'un mandat, autour de deux champs d'application :

- La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Afin de répondre aux obligations règlementaires, le SIVOM a élaboré un document, remis à chaque délégué qui définit les modalités de mise en œuvre prévues par **décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019**.

Nadine de GRENIER ajoute que ce document a été soumis, pour avis, aux membres du Comité Technique du Centre de Gestion du Gers qui a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 27 août 2021.

David SOUBIRAN demande aux membres présents de se prononcer sur les Lignes Directrices de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le document joint en annexe et autorise le Président à le signer ;
- Autorise le Président à communiquer le document faisant état des Lignes Directrices de Gestion à l'ensemble des agents du SIVOM ;
- Autorise le Président à prendre l'arrêté instituant les LDG.

### **Décision Modificative n° 1**

Il est proposé de modifier le budget primitif de la façon suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 020 : Dépenses imprévues	-400,00		
66111 (66) - 020 : Intérêts réglés à l'échéa	400,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Nadine de GRENIER explique aux membres présents que ces modifications concernent la régularisation du montant des intérêts d'emprunts relatifs aux débloques des fonds des prêts « court terme » consentis pour la réalisation des travaux d'aménagement du bourg de Pouy Roquelaure et du Boulevard Quintilla de La Romieu. Elle indique qu'un montant de 400 € doit être ajouté au compte 66111 afin de couvrir ces dépenses en diminuant d'autant le chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la décision modificative du budget 2021 du SIVOM du canton de Lectoure.

### **Point d'avancement des travaux**

Céline ADAM expose au Comité Syndical le détail de l'avancement des travaux.

### **Aménagement du Boulevard Quintilla à la Romieu :**

Les travaux sont achevés depuis la fin du mois de juin 2021. Benoît BAQUE indique que l'entreprise ESBTP a respecté les consignes et les délais imposés et qu'elle a parfaitement répondu aux attentes de la Commune. Elle a rendu un superbe travail réalisé dans le même style que celui du cœur du village. Il ajoute que la maîtrise d'œuvre AC2I a également accompli un très bon travail.

### **Aménagement du cœur de village de Pouy Roquelaure :**

Les travaux ont démarré au mois de mai 2021. Aurélie CAZAUBON est également très satisfaite des travaux exécutés. Elle explique que les intervenants sont à l'écoute, et que tout se passe bien. Elle indique qu'un retard a été pris pour des raisons climatiques. Les travaux ne seront donc pas terminés avant le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Céline ADAM intervient pour expliquer que le retard est également lié à la présence de roche sur la quasi-totalité du chantier, ce qui a ralenti la cadence des travaux. Un enduit monocouche est prévu pour passer la période hivernale et les finitions interviendront au printemps prochain.

Céline ADAM précise qu'afin de remplacer autour du village des caniveaux initialement prévus en béton par des caniveaux en pierre, une plus-value d'environ 8 100 € HT a été acceptée. Ces prestations supplémentaires apportant une réelle qualité esthétique ainsi qu'une unité avec les venelles sans pour autant remettre en cause le plan de financement approuvé (pas d'augmentation de l'enveloppe budgétaire initialement prévue).

### **Réfection du pont de Caméou à Pouy Roquelaure :**

Les travaux, consistant à poser un ouvrage cadre béton en lieu et place du pont qui s'est effondré, devraient démarrer dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. En effet, un dévoiement préalable du réseau électrique HTA doit être finalisé par ENEDIS en décembre 2021. David SOUBIRAN explique aux membres présents qu'un dossier Loi sur l'Eau a été rédigé et déposé à la DDT32. Aurélie CAZAUBON remercie vivement Céline ADAM pour le travail réalisé sur le montage du dossier qui a été validé par la Police de l'Eau en un mois seulement. Céline ADAM indique également qu'une aide de l'Etat au titre de la DETR a été accordée à hauteur d'environ 50 % du montant des travaux. David SOUBIRAN ajoute que la CAO réunie en date du 22 octobre dernier a retenu l'entreprise STAT DUGARCIN FAYAT TP pour un montant de 64 000 € HT.

### **Programme voirie 2021, actuellement en cours de réception :**

Les travaux de voirie sont actuellement en cours de réception. Le Président explique au Comité Syndical que le SIVOM joue un rôle d'intermédiaire pour financer les travaux des communes mais sa mission est aussi d'apporter une aide technique aux communes. Il salue ainsi le travail polyvalent réalisé par Céline ADAM.

David SOUBIRAN demande ensuite aux membres présents s'ils sont satisfaits des services de la nouvelle maîtrise d'œuvre AC2I portée par Youssef EL GHOUJDAMI sur le terrain.

Aurélie CAZAUBON fait un retour très positif sur la nouvelle maîtrise d'œuvre qu'elle trouve très réactive et à l'écoute. Elle explique notamment que la signalisation de chantier a été mieux

gérée et que l'Entreprise a par ailleurs réalisé sous le contrôle d'AC2I, les reprises dues au titre du programme de voirie 2020.

Christian CABALLE prend la parole à son tour et confirme que le maître d'œuvre est davantage présent sur le terrain et qu'il est particulièrement consciencieux sur le niveau de qualité attendu.

Benoît BAQUE confirme ce point de vue. Malgré un commencement des travaux en septembre 2021, le SIVOM n'a pas à déplorer de retard dans l'exécution. Les collectivités voisines ont réalisé leurs travaux de voirie à la même période que le SIVOM.

Gisèle MUTTI explique qu'effectivement le maître d'œuvre est à l'écoute et que les travaux ont été bien présentés en phase programmation. Elle signale toutefois un problème d'incompréhension entre Yannick LEMOAL (notre premier intervenant chez AC2I) et Youssef qui a pris le relais, ayant malheureusement conduit à la réalisation partielle d'un tronçon, qui devra donc être finalisé en 2022.

Michel PASCAU ajoute que les réunions ont été multipliées sur le terrain au démarrage de la prestation de maîtrise d'œuvre, mais que l'organisation s'est progressivement améliorée.

Gilles LACLAVÈRE souligne quant à lui une certaine tension perçue entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise STPAG, qui n'était pas habituée à être surveillée de la sorte. David SOUBIRAN répond que c'était bien l'objectif initial de contrôler davantage la qualité de réalisation et que Youssef sait parfaitement défendre les intérêts du SIVOM face à l'entreprise, ce que tout le monde confirme en séance.

David SOUBIRAN indique ensuite que des prélèvements ont également réalisés cette année, afin de contrôler la qualité des matériaux mis en œuvre. Ces prélèvements sont effectués sur la Grave Emulsion puis sur les enduits bicouche. Compte tenu du coût de ce contrôle qualité, une rotation sera effectuée afin que les communes bénéficient à tour de rôle de ces contrôles. David SOUBIRAN propose ensuite de répartir le coût de ces analyses entre communes, au prorata du montant de travaux réalisés par commune.

Alain DABOS prend ensuite la parole pour témoigner d'un démarrage difficile annonçant dans un premier temps un dépassement du budget prévu, puis finalement le respect de l'enveloppe allouée, grâce à une négociation bien menée par Youssef avec l'entreprise STPAG. Alain DABOS mentionne un bon résultat et exprime sa satisfaction.

Le Président rappelle que le marché de travaux a fait l'objet d'un groupement d'achats entre le SIVOM et les communes de Sempesserre et de Miradoux. Il fait part au Comité Syndical de la satisfaction de ces deux communes qui bénéficient des prix négociés et qui ont constaté une baisse de leurs charges afférentes au programme de travaux de voirie d'environ 50%.

Suite à ces différents retours, Joël VAN DEN BON demande à David SOUBIRAN d'expliquer la marche à suivre pour que la commune de Lectoure puisse adhérer au programme voirie du SIVOM. David SOUBIRAN explique que la commune de Lectoure a souhaité par le passé ne pas adhérer au programme voirie porté par le SIVOM, ce qui a donc été inscrit dans les statuts du SIVOM. En conséquence, il faudrait modifier ces statuts pour faire évoluer le dispositif, et pour cela, une délibération de la commune de Lectoure sera nécessaire en premier lieu, suivie d'un projet de nouveaux statuts qui devra être entériné par délibération du Comité syndical. Les délégués de Lectoure souhaitent qu'une réunion spécifique puisse être planifiée afin d'aborder ce sujet précis. David SOUBIRAN répond que cela ne pose aucun problème, et que sur le fond, il serait cohérent que la commune de Lectoure réintègre le programme voirie du SIVOM.

### **Mise à jour du Document Unique**

Le Président rappelle qu'en application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, le SIVOM s'est engagé dans une démarche de prévention des risques professionnels. Ainsi, le Comité

Syndical avait approuvé la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Gers qui proposait un accompagnement dans l'élaboration du Document Unique qui a été finalisé et validé par le CHSCT en 2015.

La réglementation impose de recenser les résultats des évaluations des risques dans ce document qui doit définir des plans d'actions à mettre en place visant à limiter les risques professionnels auxquels sont exposés les agents et être mis à jour chaque année.

La version 2021 de ce document, remise à chaque délégué, a été soumise aux membres du Comité Technique faisant office de CT – CHSCT qui ont émis un avis favorable, à l'unanimité, en date du 8 novembre 2021.

David SOUBIRAN soumet au vote ce document qui est approuvé, à l'unanimité, par le Comité Syndical.

### **Questions diverses**

Jean Michel VIOLLEAU demande ce que devient le projet d'acquisition d'une nouvelle pelle mécanique. David SOUBIRAN répond que ce projet d'acquisition, précédemment voté en Comité syndical, est bien entendu toujours d'actualité mais que des imprévus nous ont fait prendre du retard. Le projet de cahier des charges sera travaillé en 2022 afin de lancer un appel d'offres spécifique, et les crédits correspondants budgétés en 2021 devront être reportés en 2022.

Sylvain DUSSEAU souligne que ce retard permet malgré tout à Eric BERZI, récemment recruté, de se faire la main sur notre pelle mécanique à roues actuelle.

Thierry THOREAU témoigne du caractère glissant et donc potentiellement dangereux de certaines pierres utilisées en cœur de ville à Lectoure, qui doivent aujourd'hui être retravaillées pour limiter les risques de chute. Céline ADAM précise que dans le cas de l'aménagement de POUY-ROQUELAURE, les pierres employées ne concernent que les caniveaux dédiés à l'évacuation des eaux de ruissellement. Aurélie CAZAUBON remercie néanmoins la commune de Lectoure pour ce retour d'expérience.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

***Le Président, David SOUBIRAN***

